

Article 43 du Règlement

J'espère, monsieur l'Orateur, que les termes de ma motion n'offenseront personne parce qu'ils sont cités textuellement du hansard. Je propose donc, avec l'appui de député de Central Nova (M. MacKay):

Puisque le secrétaire d'État a admis, contre toute attente, en répondant à ma question n° 1168, que cette pièce comporte de scènes montrant un personnage s'enduisant le visage d'excréments humains et un blessé dont les entrailles débordent sur le sol et faisant des allusions à «l'insatiable appétit sexuel et aux tendances sadiques de M^{me} Adolf Eichmann», que la Chambre déplore le refus du ministre de fournir aux députés des informations complètes sur le processus décisionnel du Conseil des arts en ce qui concerne l'emploi des deniers publics et qu'elle ordonne la tenue immédiate d'une enquête par le Parlement sur le Conseil des arts du Canada.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES DROITS ÉGAUX DES PROVINCES AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Étant donné que la controverse sur la taxe de vente peut avoir de graves conséquences sur l'unité du pays, que le gouvernement fédéral a porté une grave atteinte aux principes d'équité et de justice en ne négociant pas de bonne foi avec les provinces du Canada, et que le premier ministre (M. Trudeau) balkanise encore davantage le pays en parlant de marché commun canadien comme si le Canada était une vague conglomération d'États souverains au lieu d'une entité cohérente et souveraine, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre proclame que le Canada est un État fédéral composé d'un gouvernement national pour tous les Canadiens et de dix partenaires provinciaux égaux.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'EXPÉDITION DE CÉRÉALES VIA LE PORT DE CHURCHILL (MAN.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que la livraison des céréales acheminées par Churchill et Prince Rupert retarde encore

[M. Cossitt.]

d'avantage, que les livraisons de céréales de l'ACDI relèvent de la Commission canadienne du blé et que le port de Churchill est capable de manutentionner une quantité supplémentaire de cinq millions de boisseaux de céréales cette saison, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que le gouvernement prenne immédiatement des dispositions pour charger la Commission canadienne du blé d'expédier au moins cinq millions de boisseaux de céréales appartenant à l'ACDI par le port de Churchill, cette saison.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE—LES CONSÉQUENCES POUR LES PROVINCES DE LA DISPARITÉ DE TRAITEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il a déclaré hier que la même offre fiscale était faite à toutes les provinces. J'en doute toujours, mais je voudrais clarifier le point suivant: convient-il que cette proposition n'aura pas les mêmes conséquences pour les gens du Québec que pour ceux des autres provinces qui ont accepté une réduction uniforme de la taxe de vente et qu'elle aura en quelque sorte des effets contraires au Québec puisque seuls ceux qui gagnent suffisamment pour payer des impôts en profiteront, alors que dans les autres provinces, tous ceux qui achètent des biens et des services en bénéficieront?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf le respect que je lui dois, le député confond deux choses: la proposition du gouvernement fédéral et la réaction d'une province. La mesure que le gouvernement fédéral a prise vaut pour toutes les provinces, y compris le Québec. Nous réduisons les taxes pour laisser les provinces percevoir plus d'impôt sur le revenu. Donc, en ce qui nous concerne, nous avons la même attitude envers toutes les provinces.

Mais les réactions des provinces varient. Huit d'entre elles ont répondu: «Oui, nous sommes d'accord. Nous réduirons uniformément la taxe de vente de trois points». Une province a répondu: «Non, nous ne sommes pas d'accord, nous les réduirons comme nous l'entendons». Donc, dans la mesure où elles ont réduit les taxes à leur façon, le député a raison. C'est M. Parizeau, ce même ministre que ses collègues de l'autre côté ont appuyé avec tant de chaleur, qui est responsable de ce genre de discrimination à rebours.